

Session annuelle du Conseil d'administration

Rome, 21 - 24 mai 2001

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Point 7 de l'ordre du jour

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2001/7-A
24 avril 2001
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT SUR LES PERTES APRÈS LIVRAISON POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1ER OCTOBRE 1999 AU 31 DÉCEMBRE 2000

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

Note au Conseil d'administration

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Assistant du Sous-Directeur exécutif, Bureau du Directeur adjoint des opérations (ODD):

M. D. Scalpelli tél.: 066513-2168

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



INTRODUCTION

1. Le présent rapport examine les questions de pertes après livraison par produit et par pays et indique les mesures correctives qui ont été prises par le PAM pour tenter de les minimiser. Il est établi sur le modèle des années précédentes, si ce n'est que la période considérée a été prolongée de trois mois, jusqu'à la fin décembre 2000. Il a été décidé que tous les rapports sur les pertes après livraison seraient à l'avenir établis pour l'année civile, comme c'est le cas pour tous les principaux rapports du PAM, tels le Rapport annuel du Directeur exécutif, le Rapport sur l'exécution du budget, le Plan stratégique et financier et les rapports ordinaires de projet.

- 2. Aux fins du présent rapport, les pertes survenant après livraison aux gouvernements bénéficiaires ou au cours du transport intérieur organisé par les bureaux de pays du PAM et réglé avec les fonds affectés au transport terrestre, à l'entreposage et à la manutention (TTEM), sont définies comme des "pertes après livraison". Ces pertes ne sont pas couvertes par le fonds d'assurance et autres assurances connexes, et correspondent en général au passage de la propriété du PAM au bénéficiaire. Par ailleurs, les pertes survenant pendant le transport maritime et terrestre (non couvertes par le présent rapport) sont définies comme "pertes avant livraison".
- 3. Les trois annexes jointes au présent rapport présentent une ventilation des pertes par cause, par produit et par pays. L'annexe III indique les pertes égales ou supérieures à deux pour cent de la valeur coût, assurance, fret (c.a.f.) nette totale des produits fournis au titre de projets individuels réalisés dans chaque pays au cours de la période considérée. Les pertes sont classées en fonction de leur montant en dollars des Etats-Unis. Les pertes principales (en valeur c.a.f. nette absolue et relative) sont spécifiées et détaillées dans le présent rapport. Ainsi, il est possible de prendre en compte des pertes substantielles, même si elles ne représentent qu'une faible proportion des produits fournis dans des pays ayant des programmes de grande ampleur.

MESURES CORRECTIVES PRISES POUR MINIMISER LES PERTES DE PRODUITS APRES LIVRAISON

- 4. En 1999/2000, le Programme a obtenu, pour la seconde année consécutive, une réduction des pertes de produits après livraison, en valeur relative comme en valeur absolue, par rapport à la période précédente considérée, tout en ayant fourni un volume beaucoup plus important de produits qu'en 1998/1999. Ces meilleurs résultats peuvent être attribués à un certain nombre de mesures prises par le PAM pour traiter le problème des pertes après livraison et qui sont énoncées ci-après.
- 5. Conformément à la recommandation du Conseil d'administration à sa session annuelle de 2000, le Directeur exécutif a écrit à tous les gouvernements des pays ayant enregistré des pertes supérieures ou égales à deux pour cent du total des vivres fournis au titre de projets individuels au cours de la période considérée. Il a été demandé aux gouvernements concernés de tout mettre en œuvre pour minimiser ces incidents et, dans la mesure du possible, de compenser les pertes.



6. Les pays ayant enregistré des pertes importantes ou fréquentes au cours des quatre ou plus dernières années ont fait l'objet d'une attention spéciale. Les approbations d'activité dans ces pays, à savoir Cap-Vert, Tchad, Guinée-Bissau, Haïti, Libéria, Madagascar, Mauritanie et Mozambique, ont été soumises à un examen attentif et assujetties à la preuve que des mesures étaient prises pour traiter les causes des pertes. Il est encourageant de constater ici que les pertes après livraison dans tous les pays susmentionnés ont considérablement diminué, tant en valeur relative qu'en valeur absolue, les gouvernements respectifs ayant pris les mesures nécessaires pour les minimiser.

- 7. Les gouvernements de pays n'ayant enregistré qu'une seule fois des pertes importantes après livraisons pendant la précédente période considérée (1998/1999) ont pris des mesures correctives pour minimiser ces incidents et pour compenser les pertes. Par exemple, le Gouvernement du Guatemala a remboursé la valeur totale des pertes au PAM, tandis que celui du Burkina Faso a pris des mesures visant à remédier aux pertes survenues dans le pays.
- 8. Lorsque le PAM a examiné, à la fin de l'an 2000, les propositions pour l'Initiative en faveur de l'alimentation scolaire, seuls des pays avec de faibles taux de perte ont été retenus. D'autres pays, notamment ceux où les pertes sont importantes ou fréquentes, ont été invités instamment à prendre des mesures correctives afin de pouvoir bénéficier de futurs financements au titre de l'initiative.
- 9. Les mécanismes de surveillance du Programme, notamment le Bureau de la vérification interne des comptes et le Bureau de l'Inspecteur général, jouent un rôle important pour prévenir ou déceler les cas potentiellement graves de pertes et établir des rapports, à posteriori, sur les cas de fraude et de mauvaise gestion. Dans de tels cas, le Programme prend les mesures appropriées pour traiter les problèmes et éviter de semblables incidents à l'avenir.
- 10. En 2000, un poste de chargé du contrôle de la qualité a été créé au sein de la Division du transport, dont le titulaire est responsable de la mise en place de mécanismes visant à améliorer la gestion générale des produits. Au cours de l'année, un atelier sur les questions de contrôle de la qualité s'est tenu à Brindisi (Italie) (site du dépôt pour les interventions humanitaires des Nations Unies géré par le PAM), pour les fonctionnaires chargés des entrepôts régionaux.
- 11. Grâce au financement du Fonds canadien pour le PAM, le Programme a mis au point un programme de formation type sur les entrepôts conçu pour le personnel du PAM, des partenaires d'exécution et des contreparties du gouvernement. Des formations pilotes ont déjà eu lieu en Afghanistan, au Cameroun, en Macédoine, au Nicaragua, dans la région du Sahel et au Yémen, et un autre cours de formation doit être organisé prochainement en Ouganda. Des ressources supplémentaires permettraient de faire bénéficier d'autres pays de ce type de formation.
- 12. Le PAM a accéléré la mise en route du système informatisé de suivi des produits, COMPAS, qui devrait être pleinement opérationnel dans plus de 60 pays d'ici la fin 2001. COMPAS est un système d'information de gestion qui aide le PAM et ses contreparties à suivre tous les mouvements de produits de leur arrivée dans le pays au point de distribution final (PDF). Ce système permet d'échanger, au sein du PAM, les informations concernant les mouvements et les stocks de produits alimentaires aux niveaux du bureau auxiliaire, du bureau de pays, du bureau de région, du bureau régional, et au siège, de sorte que toutes les parties sont tenues informées de l'évolution de la situation. COMPAS agit comme un mécanisme d'alerte rapide permettant de déclencher des mesures pour minimiser les pertes futures. Il constitue aussi un instrument normalisé déployé pendant les interventions



d'urgence afin de suivre les mouvements des produits dès le début de ces opérations complexes.

- 13. Tout a été mis en œuvre pour améliorer et, dans la mesure du possible, rationaliser le système de gestion de la filière des produits du PAM, dans l'objectif d'éviter les situations d'approvisionnements excédentaires qui résultent en une sous utilisation et une détérioration du fait de stockage prolongé. Les responsables de la filière des produits, qui sont normalement affectés aux grandes opérations de secours nationales et régionales, sont chargés des activités de coordination avec leurs contreparties des bureaux régionaux et avec d'autres acteurs principaux, à la fois en amont de la filière (Division des ressources, Service de programmation des ressources, Division du transport et Sous-Division des achats et des contrats) et en aval (au point de livraison avancé (PLA) et au niveau du bénéficiaire). Cette coordination aide aussi à assurer la livraison en temps voulu d'assortiments alimentaires convenablement équilibrés aux bénéficiaires.
- 14. Le Programme a mis en place plusieurs nouveaux bureaux auxiliaires, renforçant ainsi sa présence au niveau du pays. Ces bureaux auxiliaires sont en général situés aux principaux PLA et sont dotés d'au moins un fonctionnaire recruté au plan international ou d'un volontaire des Nations Unies (VNU) chargé du suivi de l'aide alimentaire. Ces responsables renforcent les capacités de suivi des projets du PAM et donc aident à minimiser les pertes de produits et à garantir que les produits alimentaires arrivent bien jusqu'aux bénéficiaires prévus.
- 15. Le PAM continue à fournir une formation sur le stockage et la gestion des produits à son propre personnel et à celui des gouvernements et des organisations non gouvernementales (ONG) partenaires d'exécution. Par ailleurs, le PAM met actuellement à jour son "Manuel de stockage des denrées alimentaires" pour distribution à ceux qui sont chargés de la surveillance de ses entrepôts dans le monde.

PERTES DE PRODUITS APRES LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BENEFICIAIRES AU COURS DE LA PERIODE CONSIDEREE

Vue d'ensemble

- 16. Le présent rapport couvre les produits fournis dans le monde au titre des projets de développement, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) et des opérations d'urgence entre le 1er octobre 1999 et le 31 décembre 2000. Au cours de cette période, le PAM a fourni 4,395 millions de tonnes de produits représentant une valeur c.a.f. nette de 2,04 milliards de dollars. La valeur c.a.f. nette totale des pertes enregistrées pendant la période considérée s'élève à 5,82 millions de dollars, soit 0,29 pour cent de la valeur c.a.f. des produits fournis. En valeur absolue, ceci représente un recul substantiel par rapport à la période considérée lors du dernier rapport (6,88 millions de dollars), et ce malgré le volume plus important de produits fournis par le Programme en 1999/2000. En valeur relative, l'amélioration est légère (0,34 pour cent) mais perceptible. Il s'agit de la seconde période consécutive où les pertes de produits après livraison ont diminué en pourcentage.
- 17. Le Programme a récupéré 188 000 dollars grâce à la vente de produits rendus impropres à la consommation humaine, ou aux actions en dommage et intérêts engagées avec succès contre des entreprises de transport ou d'entreposage privées. Ces ventes ont lieu seulement lorsque les produits sont certifiés comme impropres à la consommation ou qu'ils sont impossibles à reconditionner, mais qu'ils ont une valeur résiduelle pour l'alimentation du



bétail ou pour les besoins de l'industrie. Les ventes sont soumises à des contrôles rigoureux afin de garantir, dans toute la mesure possible, que les produits ne peuvent plus être réintroduits pour la consommation humaine.

Pertes par cause

18. L'annexe I montre que huit pour cent des pertes (soit 0,45 million de dollars) sont imputables à des problèmes à la source, tandis que 92 pour cent (soit 5,37 millions de dollars) résultent de problèmes rencontrés dans les pays bénéficiaires. Les principales causes de pertes dans les pays bénéficiaires sont la mauvaise manutention des produits au cours du transit, le vol et le pillage, la durée excessive du stockage et les infestations.

Pertes par produit

19. Comme le montre l'annexe II, les pertes les plus importantes par produit en valeur c.a.f. nette concernent les céréales (blé, maïs et riz), puis les légumineuses et l'huile végétale. Les pertes dans ces trois groupes de produits s'élèvent à 4,09 millions de dollars en valeur c.a.f. nette, soit 70 pour cent de l'ensemble des pertes signalées, ce qui n'est guère surprenant car ces types de produits constituent 76 pour cent de l'assortiment alimentaire global du PAM.

Pertes par pays bénéficiaire

- 20. Comme le montre l'annexe III, 21 cas de pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent de la valeur totale des produits fournis au titre de projets individuels (ne concernant que les pertes dont la valeur c.a.f. nette dépasse 20 000 dollars) ont été enregistrés dans 13 pays. Ces pertes sont nettes des ventes de produits ou d'autres opérations visant à amortir les pertes.
- 21. Seize pays ont enregistré des pertes de produits après livraison qui ont une valeur c.a.f. supérieure à 100 000 dollars, et/ou sont égales ou supérieures à deux pour cent de la valeur totale des produits fournis dans le pays—Angola, Bangladesh, République du Congo, République dominicaine, Erythrée, Ethiopie, Inde, Indonésie, Kenya, Niger, Pakistan, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Yémen et Yougoslavie. Ces cas sont décrits de façon plus détaillée ci-après, en ordre décroissant de la valeur c.a.f. nette des pertes.

Bangladesh

22. Le pays a enregistré des pertes après livraison de 5 138 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette de 972 051 dollars, alors que le volume total des produits fournis est de 351 191 tonnes. Par rapport à la valeur totale des produits fournis, ces pertes (1,2 pour cent) restent en dessous du plafond de deux pour cent. Les pertes les plus importantes concernent le blé, et résultent principalement de gaspillage pendant le déchargement de produits en vrac faisant partie de grosses expéditions sur des bâtiment affrétés. Le PAM a récemment nommé, à titre provisoire, un capitaine de port chargé de collaborer avec le Gouvernement du Bangladesh à l'amélioration des opérations de déchargement des produits et des procédures connexes.



Kenya

23. Le pays a enregistré des pertes après livraison qui s'élèvent au total à 1 102 tonnes pour une valeur c.a.f. nette de 486 871 dollars. Par rapport à la valeur totale des produits fournis dans le pays, ces pertes (0,2 pour cent) restent très inférieures au plafond de deux pour cent. Les pertes les plus importantes concernent le maïs et l'huile végétale et proviennent essentiellement de vols ou dommages encourus pendant le transit entre les points de livraison avancés et les points de distribution finaux. Ici, la valeur de la perte a été récupérée par déduction des paiements dus aux transporteurs. L'autre principale cause est le mauvais état du maïs à son arrivée dans le pays. Il a donc fallu le reconditionner, opération qui a occasionné des pertes. Tout a été mis en œuvre pour sauver la livraison, mais un déficit de 418 tonnes a été enregistré. Afin de réduire les pertes à l'avenir, le PAM a pris des dispositions pour renforcer les inspections après livraison dès l'arrivée.

Angola

24. Le pays a enregistré des pertes de produits après livraison de 964 tonnes au total, d'une valeur c.a.f. nette de 444 794 dollars. En valeur relative, cette perte est toutefois peu importante (0,3 pour cent) par rapport à la valeur totale des produits fournis pendant la période considérée. Les pertes les plus importantes concernent le maïs et les haricots, et s'expliquent par la détérioration due à la durée excessive du stockage par temps humide, le reconditionnement et les embuscades dans lesquelles sont tombés les convois alimentaires du PAM pendant les périodes de troubles civils. Les pertes de mouture se situent bien en deçà des limites escomptées, mais le bureau de pays du PAM continuera à rester en contact étroit avec les minotiers industriels et à surveiller les pertes afin de garantir qu'elles restent dans des limites acceptables. La durée du stockage dans les entrepôts principaux sera aussi réduite le plus possible. Plus de 60 pour cent des livraisons de produits alimentaires à l'intérieur du pays sont effectuées par voie aérienne, ce qui signifie que les expéditions sont manipulées au moins six fois. Des mesures appropriées ont été prises afin d'assurer un reconditionnement rapide de tout emballage endommagé, et le bureau de pays pour l'Angola continuera d'utiliser des couloirs terrestres sûrs afin d'éviter les attaques et embuscades.

Indonésie

25. Le pays a enregistré des pertes de produits après livraison de 1 020 tonnes pour une valeur c.a.f. nette de 426 158 dollars. Les pertes ne représentent que 0,4 pour cent de la valeur c.a.f. nette des produits fournis dans le pays, et se situent donc bien en deçà du plafond de deux pour cent. Les pertes les plus importantes concernent le riz, et sont dues essentiellement à l'humidité, au pillage au cours des livraisons et à la perte de teneur en eau pendant le stockage. Si ces pertes sont faibles en valeur relative, c'est que le gouvernement a accepté d'engager son entière responsabilité jusqu'au niveau de l'entrepôt de district. Il y a plus de 1 200 points de distribution de produits alimentaires dans la seule île de Java, ce qui démontre clairement l'efficacité avec laquelle le PAM et le gouvernement ont géré la logistique complexe des produits et ont obtenu et maintenu des taux de pertes aussi bas.



Yougoslavie

26. Le pays a enregistré des pertes de produits après livraison de 498 tonnes pour une valeur c.a.f. nette de 413 945 dollars. Ces pertes représentent 0,3 pour cent de la valeur totale des produits fournis dans le pays, et se situent donc bien en dessous du plafond de deux pour cent. Les pertes les plus importantes concernent la farine de blé, surtout pendant le reconditionnement d'emballages humides ou déchirés après un stockage dans de mauvaises conditions et prolongé, ou pendant le transit des marchandises. Tous les efforts ont été déployés pour reconditionner les produits endommagés. Le PAM a pris les mesures correctives suivantes pour minimiser ces pertes à l'avenir: i) le personnel de tous les partenaires d'exécution a reçu une formation sur les techniques de gestion de produits; ii) les capacités des partenaires d'exécution ont été évaluées avec soin, et des niveaux appropriés de responsabilité leur ont été délégués pour la gestion de produits; iii) les produits endommagés ont été reconditionnés pour augmenter les quantités sauvées; et iv) les transporteurs sont tenus responsables des pertes de produits alimentaires, et la valeur de ces pertes pendant le transit sont déduites des sommes qui leur sont dues.

Yémen

27. Les pertes de produits après livraison ont été de 319 tonnes au Yémen, pour une valeur c.a.f. nette de 286 630 dollars, ce qui représente 6,1 pour cent de la valeur totale des produits fournis et donc dépasse le plafond de deux pour cent. Les pertes les plus importantes concernent le blé, survenues essentiellement pendant la mouture et le reconditionnement ou du fait d'infestation à la suite de stockage prolongé par temps chaud. Certains entrepôts ont dû traiter de grandes quantités de blé, entraînant congestion, stockage prolongé et avaries. Un volume considérable de blé a aussi été perdu du fait de distributions non autorisées à des bénéficiaires non ciblés. Le PAM a pris les mesures suivantes pour remédier à la situation: i) du fait de la mauvaise gestion et de la distribution non autorisée de produits alimentaires, le projet d'alimentation scolaire a été suspendu pendant la période avril-octobre 2000 et de nouvelles dispositions de logistique ont été adoptées pour suivre plus étroitement les sorties de produits des entrepôts; ii) des agents du PAM ont été affectés à toutes les installations d'entreposage afin de garantir le respect de procédures de gestion correctes; iii) le PAM joue un rôle directeur dans tous les transports de vivres afin d'éviter tout détournement et garantir que les produits alimentaires atteignent les bénéficiaires prévus; iv) les entrepôts centraux ont été relocalisés à Sana'a pour un meilleur suivi et une meilleure gestion; v) une formation sur l'entreposage et la gestion des produits a été dispensée à tous les agents du PAM et du gouvernement participant à la manutention de l'aide alimentaire du Programme; et vi) le système de suivi des produits COMPAS a été installé au bureau de pays.

Tanzanie

28. Le pays a enregistré des pertes de produits après livraison de 636 tonnes pour une valeur c.a.f. nette de 259 465 dollars, ce qui représente 0,4 pour cent de la valeur totale des produits fournis dans le pays, et se situe bien en deçà du plafond de deux pour cent. Les pertes les plus importantes concernent le maïs et les légumineuses et résultent essentiellement d'emballages endommagés et de leur reconditionnement, et de vols pendant le stockage et le transport. Afin de réduire ces pertes, le PAM continue de former son personnel d'entrepôt aux techniques de stockage et de gestion des produits.



Inde

29. Le pays a enregistré des pertes de produits après livraison de 677 tonnes au total pour une valeur c.a.f. nette de 197 227 dollars. Ces pertes représentent 0,5 pour cent de la valeur totale des produits fournis dans le pays, et se situent bien en dessous du plafond de deux pour cent. Les pertes les plus importantes concernent le blé et les pois dans les Etats de Gujarat et Bihar, respectivement, et résultent surtout d'une mauvaise manutention des produits, d'un stockage inadéquat et prolongé au site de projet, et de mauvaises pratiques de stockage dans les entrepôts. Afin de remédier à cette situation, le PAM organise pour le personnel de contrepartie du projet une formation sur les techniques de gestion correcte des produits.

Pakistan

30. Le pays a enregistré des pertes de produits après livraison de 88 tonnes au total pour une valeur c.a.f. nette de 138 776 dollars. En valeur relative, ces pertes représentent 0,9 pour cent de la valeur totale des produits fournis et se situent en dessous du plafond de deux pour cent. Les pertes les plus importantes concernent l'huile végétale, du fait surtout de la fragilité des emballages qui se sont détériorés au cours du transport sur des routes en mauvais état et pendant la distribution et le stockage. Afin de réduire le plus possible ces pertes à l'avenir, le PAM s'efforce de persuader le gouvernement et les autres partenaires d'exécution à améliorer leurs installations de stockage des produits alimentaires. Le bureau de pays du PAM a exprimé l'espoir que les prochaines livraisons d'huile végétale seraient expédiées dans des emballages plus résistants, les récipients en fer blanc s'abîmant ou fuyant plus facilement que les récipients en plastique robuste.

Sierra Leone

31. Le pays a enregistré des pertes de produits après livraison de 441 tonnes au total pour une valeur c.a.f. nette de 135 956 dollars. Comparé à la valeur totale des produits fournis dans le pays, ces pertes représentent 1,0 pour cent ce qui les situent en dessous du plafond de deux pour cent. Les pertes les plus importantes concernent le blé bulgur et la farine de maïs, et résultent principalement d'une mauvaise manutention et de stockage prolongé dans des conditions d'extrême humidité. Afin de réduire les pertes à l'avenir, les mesures correctives suivantes ont été appliquées ou sont en cours d'étude: i) emballage plus résistant pour certains produits, notamment l'huile végétale; ii) mise en place de sanctions à l'encontre des transporteurs responsables de pertes; iii) amélioration de la gestion des magasins, au niveau notamment des rapports, de la rotation rapide des stocks et de la régularité des opérations de fumigation et adoption de nouvelles méthodes d'emmagasinage afin de réduire le pillage; iv) manutention plus soigneuse sur les quais; et v) application du système de suivi des produits COMPAS.

Erythrée

32. Le pays a enregistré des pertes de produits après livraison de 474 tonnes au total pour une valeur c.a.f. nette de 135 220 dollars. Ces pertes représentent 0,3 pour cent de la valeur totale des produits fournis et se situent bien en dessous du plafond de deux pour cent. Les pertes les plus importantes concernent le blé et se sont produites pendant la mouture, ainsi que pendant le transport et la manutention. Afin de minimiser les pertes et de les contrôler de manière plus efficace, le gouvernement et le PAM sont convenus d'effectuer conjointement des inventaires mensuels de tous les entrepôts et d'instaurer un nouveau système de connaissement. En décembre 2000, le PAM a aussi commencé à mettre en place le système de suivi des produits COMPAS dans le bureau de pays du PAM et dans le



bureau de contrepartie du gouvernement. COMPAS et le système de connaissement devraient devenir opérationnels d'ici le milieu de 2001.

Niger

33. Le pays a enregistré des pertes de produits après livraison de 382 tonnes au total pour une valeur c.a.f. nette de 131 476 dollars. Ces pertes représentent 2,3 pour cent de la valeur totale des produits fournis dans le pays et se situent au-dessus du plafond de deux pour cent. Les pertes les plus importantes concernent les haricots, et sont dues à la nécessité de reconditionner les produits et à la mauvaise manutention pendant le chargement et le déchargement. Afin d'éviter ces pertes à l'avenir, le bureau de pays du PAM prévoit de limiter ses achats de légumineuses produites sur place à de petites quantités ce qui permettra d'éviter un entreposage prolongé. On étudiera aussi la possibilité de fournir des lentilles importées qui en général ont une durée de conservation plus longue et sont moins fragiles que la variété locale. Un entrepôt central distinct a été établi à Niamey afin d'emmagasiner les produits alimentaires fragiles comme les haricots, les mélanges maïssoja et le lait.

République du Congo

34. Le pays a enregistré des pertes de produits après livraison de 174 tonnes au total pour une valeur c.a.f. nette de 130 517 dollars. Ces pertes représentent 1,6 pour cent de la valeur totale des produits fournis dans le pays, ce qui reste en dessous du plafond de deux pour cent. Les pertes les plus importantes concernent le riz et le mélange maïs-soja et résultent essentiellement du mauvais état des emballages et des produits eux-mêmes. La situation a été encore aggravée par le manque de soin apporté à la manutention dans les docks au port de Pointe Noire et par la durée inévitable du stockage au port, du fait de l'irrégularité des liaisons ferroviaires entre la côte et Brazzaville. Le PAM entend évaluer la viabilité de l'expédition de produits en conteneurs, qui peuvent ensuite être vidés au port ou à destination finale, ce qui éviterait les problèmes dus au manque de wagons couverts des chemins de fer congolais. Les transitaires du PAM seraient responsables des produits jusqu'à la livraison aux PLA, et toutes les pertes survenues avant ce point seraient à leur charge.

Soudan

35. Le pays a enregistré des pertes de produits après livraison de 113 tonnes au total pour une valeur c.a.f. nette de 122 899 dollars. Ces pertes représentent 0,4 pour cent de la valeur totale des produits fournis dans le pays, ce qui reste en dessous du plafond de deux pour cent. Les pertes les plus importantes concernent l'huile végétale et le maïs, et résultent essentiellement de fuites dues à la fragilité des emballages, de déversements au cours du transit sur des routes en mauvais état et d'une mauvaise manutention. Les mesures prévues pour minimiser ces pertes à l'avenir sont notamment: i) formation du personnel d'entrepôt à la gestion des produits; ii) sélection plus attentive des transporteurs; et iii) amélioration de l'état des routes d'accès, si possible dans le cadre d'une opération spéciale du PAM.



Ethiopie

36. Au cours de l'an 2000, le bureau du PAM en Ethiopie a fourni plus de 700 000 tonnes de vivres au titre de deux opérations d'urgence (dont l'une a constitué la plus grande opération du Programme dans le monde cette année là), d'une IPSR et de trois projets de développement. Les pertes de produits après livraison dans le pays se sont élevées à 263 tonnes au total pour une valeur c.a.f. nette de 113 765 dollars, soit 0,1 pour cent de la valeur totale des produits fournis, ce qui les situent bien en dessous du plafond de deux pour cent. Les pertes les plus importantes concernent le blé et l'huile végétale, et sont pour l'essentiel dues à des infestations et à des déperditions pour rupture d'emballage, respectivement. Afin d'améliorer la gestion des produits dans le pays, le PAM a: i) renforcé les bureaux auxiliaires existants et créé de nouveaux bureaux auxiliaires; ii) engagé de nouveaux contrôleurs de l'aide alimentaire pour chaque bureau auxiliaire; ces contrôleurs doivent présenter tous les mois le détail des pertes et leurs causes, et signaler les mesures correctives prises au niveau local; iii) tenu plusieurs ateliers sur la gestion des produits pour le personnel de contrepartie, et a ainsi formé plus de 200 personnes à ce jour; iv) engagé un fonctionnaire à plein temps chargé de la fumigation et du reconditionnement des produits; v) instauré un système rigoureux selon lequel les subventions pour le transport intérieur, l'entreposage et la manutention ne sont versées au gouvernement qu'après rapprochement soigneux avec les connaissements originaux; et vi) en collaboration avec les principales contreparties du gouvernement, a commencé l'installation de COMPAS dans tous ses principaux PLA et bureaux auxiliaires; le système devrait être pleinement opérationnel en Ethiopie d'ici le milieu de l'an 2001.

République dominicaine

37. Le pays a enregistré des pertes de produits après livraison de 207 tonnes au total pour une valeur c.a.f. nette de 104 707 dollars, soit 4,2 pour cent de la valeur totale des produits fournis dans le pays, ce qui les situent au-dessus du plafond de deux pour cent. Les pertes les plus importantes concernent les pois et résultent essentiellement de contaminations par les champignons, les levures et les insectes. Après trois traitements par fumigation, le Ministère de la santé publique a constaté que les pois étaient impropres à la consommation humaine ou animale et ils ont donc été incinérés. Des pertes relativement peu importantes sont dues à des vols dans les entrepôts centraux de projet et le gouvernement a immédiatement ordonné une enquête de police. Le gouvernement est convenu de rembourser le PAM pour toutes les pertes dues aux infestations et aux vols.

PERTES SURVENUES PENDANT DES PERIODES COUVERTES PAR DES RAPPORTS PRECEDENTS MAIS SIGNALEES POUR LA PREMIERE FOIS PENDANT LA PERIODE CONSIDEREE

38. Au total, 40 pertes de produits dans neuf pays, survenues pendant des périodes couvertes par des rapports précédents, ont été signalées pour la première fois cette année. Ces pertes s'élèvent au total à 1 269 tonnes (soit 1,3 pour cent du total des quantités fournies) et la plupart des pertes par pays sont faibles. Les pays concernés sont les suivants: Côte d'Ivoire, El Salvador, Ethiopie, Guatemala, Kenya, Lesotho, Maroc, Sénégal et Ouganda. Les pertes concernent surtout le maïs et la farine de maïs et résultent en général du mauvais état ou de l'infestation des produits à leur arrivée et la date limite d'utilisation a expiré pendant le stockage.



SUIVI DES PERTES AYANT FAIT L'OBJET D'ENQUETE PENDANT LA PERIODE COUVERTE PAR DES RAPPORTS PRECEDENTS

39. Comme mentionné dans le rapport précédent (1998/1999), des perte connues du Programme faisaient l'objet d'enquêtes dans trois pays—Côte d'Ivoire, Ethiopie et Lesotho. On trouvera ci-après un compte-rendu complet de ces cas ainsi qu'un correctif concernant les informations fournies sur l'Indonésie dans le précédent rapport.

Côte d'Ivoire

40. Le pays a enregistré des pertes supplémentaires de produits après livraison de 924 tonnes au total pour une valeur c.a.f. nette de 284 398 dollars. Les pertes les plus importantes concernent la farine de maïs et les mélanges maïs-soja, et résultent essentiellement du mauvais état et de l'infestation des produits, dont la date limite d'utilisation a expiré pendant le stockage. Quelques cas de vols ont été signalés pendant le transport entre le port et les entrepôts régionaux, ainsi que des ventes non autorisées de produits détériorés. Les mesures suivantes ont été prises pour remédier à la situation et minimiser les pertes à l'avenir: i) le PAM a déposé une plainte officielle auprès du gouvernement en ce qui concerne la mauvaise gestion des produits; de ce fait, la gestion de projet a été revue de fond en comble, un nouveau directeur de projet a été nommé, de nouveaux effectifs ont été affectés aux entrepôts de produits alimentaires, un comptable a été engagé et la supervision de projet a été renforcée; ii) le PAM a formé les nouveaux superviseurs d'entrepôt aux techniques de stockage et de gestion des produits; iii) le PAM et ses partenaires d'exécution ont accéléré le suivi de projet; et iv) des inventaires des stocks alimentaires sont menés conjointement par le PAM et le gouvernement de manière régulière.

Ethiopie

41. Le pays a enregistré des pertes supplémentaires de produits après livraison de 39 tonnes au total pour une valeur c.a.f. nette de 24 123 dollars. Les pertes les plus importantes concernent les lentilles et le blé et résultent surtout de stockage prolongé dans les entrepôts de contrepartie. En conséquence, le PAM emmagasine maintenant la plupart de ses produits alimentaires dans ses propres entrepôts centraux et limite les sorties pour stockage dans les entrepôts de contrepartie à de petites quantités.

Lesotho

42. Le pays a enregistré des pertes supplémentaires de produits après livraison de 183 tonnes au total pour une valeur c.a.f. nette 62 730 dollars. Les pertes les plus importantes concernent la farine de maïs, et résultent du mauvais état des produits à leur arrivée, et la date limite d'utilisation est rapidement venue à expiration. Les produits ont été déclarés impropres à la consommation humaine et ont été vendus comme aliment pour le bétail. Les fonds provenant de la vente ont été crédités au compte de projet du gouvernement.

Indonésie

43. En ce qui concerne l'Indonésie, le rapport précédent faisait état d'une perte après livraison de 3 146 tonnes de riz. Il s'agissait toutefois d'une livraison incomplète (ou perte avant livraison) et non d'une perte après livraison.



PERTES FAISANT L'OBJET D'ENQUETE ET AUXQUELLES IL SERA DONNE SUITE DANS DE PROCHAINS RAPPORTS

- 44. Dans huit pays, des pertes de produits sont connues par le Programme mais font l'objet d'enquête. Il s'agit des pays suivants: Bangladesh, Cameroun, République démocratique du Congo, Egypte, Ethiopie, Honduras, Indonésie et Ouganda. Un compte-rendu complet de ces pertes sera inclus dans les prochains rapports.
- 45. En ce qui concerne le Bangladesh, le PAM collabore avec d'autres importants donateurs d'aide alimentaire, le gouvernement et les ONG pour traiter le problème des détournements présumés de produits alimentaires au profit de bénéficiaires non ciblés par le biais de circuits de distribution non autorisés. Les quantités exactes concernées ne sont pas encore connues, mais d'après une récente enquête il pourrait s'agir de quantités importantes (en termes absolus et relatifs). Une fois tous les détails connus, le PAM demandera officiellement au gouvernement de prendre immédiatement les mesure correctives et, si nécessaire, demandera l'aide des donateurs. Le Programme a pris les mesures suivantes pour remédier à la situation: i) le problème des détournements avait déjà été identifié dans le schéma de stratégie de pays de 1995, et une stratégie visant à limiter le problème élaborée; ii) depuis 1995, le problème des détournements de vivres est à l'ordre du jour des discussions avec le gouvernement; iii) en 1997, le PAM a demandé à l'Institut international de recherches sur les politiques alimentaires (IFPRI) de mener une enquête préliminaire afin d'évaluer l'ampleur du problème et d'élaborer une méthodologie de contrôle; iv) en 1998, un examen approfondi du système de suivi des produits alimentaires a été effectué; v) en 1999, le bureau de pays a mis en place une unité de suivi du transport et du stockage des vivres; vi) dans le cadre des mesures novatrices prises par le bureau de pays, les bénéficiaires du développement en faveur des groupes vulnérables et d'opérations d'urgence, ainsi que le public en général, sont maintenant informés de leurs droits au moyen d'affiches sur les sites de projet; vii) des contrôleurs de l'aide alimentaire du PAM plus nombreux ont été engagés pour collecter de manière systématique des données d'exécution; et viii) le PAM prévoit de mettre en œuvre un nouveau plan très complet de suivi, faisant une large place aux problèmes de détournement.



ANNEXE I

PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES, PAR PRINCIPALES CAUSES DE PERTES (OCTOBRE 1999-DÉCEMBRE 2000)

	Valeur nette c.a.f. des produits perdus (dollars)	Part des pertes totales (%)
Problèmes essentiellement attribuables à des problème	es à la source	
Détérioration des matériaux d'emballage	221 759	3,8
Détérioration des produits alimentaires	191 993	3,3
Autres	39 019	0,7
Total partiel	452 771	7,8
Pertes essentiellement attribuables à des problèmes da	ns le pays bénéficiaire	
Mauvaise manutention	1 092 579	18,8
Vol/pillage	1 029 291	17,7
Autres	996 442	17,1
Stockage dans de mauvaises conditions ou de durée excessive	671 651	11,5
Infestation	572 534	9,8
Reconditionnement/mise en sacs	427 698	7,3
Transformation des produits	292 166	5,0
Catastrophes naturelles	235 831	4,1
Troubles civils	47 196	0,8
Distribution non autorisée	2 053	0,0
Total partiel	5 367 441	92,2
Total, toutes causes confondues	5 820 212	100,0



ANNEXE II

PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR PRODUIT (OCTOBRE 1999-DÉCEMBRE 2000)

Produit	Quantité fournie (tonnes)	Quantité perdue (tonnes)	Valeur nette c.a.f. des produits perdus (dollars)	Perte en pourcentage de valeur nette c.a.f. des quantités fournies
Céréales				
Blé	1 35 [.]	6 917	1 396	0,42
Maïs	908 90!	2 131	756 827	0,23
Riz	578 660	1 785	721 801	0,20
Farine de blé	436 129	872	332 263	0,20
Gruau de maïs	169 752	611	174 573	0,26
Blé bulgur	58 500	295	118 770	0,51
Farine de maïs	11 30(382	79 892	3,35
Millet	20 88!	218	53 554	1,04
Sorgho	7 024	25	7 427	0,38
Huiles et matières grasses				
Huile végétale	253 260	525	605 574	0,19
Graisses alimentaires	11 29:	3	2 355	0,02
Produits laitiers				
Lait écrémé en poudre enrichi	2 95(26	30 393	0,37
Lait entier en poudre	973	8	17 510	0,86
Lait écrémé en poudre non enrichi	10 92	3	8 910	0,03
Poisson en boîte				
Poisson en boîte	17 582	115	120 623	0,34
Viande				
Viande en boîte	5 182	7	13 849	0,13
Légumineuses				
Haricots	154 300	836	609 768	0,56
Pois	117 159	571	241 917	0,19
Lentilles	19 90:	8	4 263	0,03
Autres				
Biscuits	19 47!	149	195 454	0,09
Mélange maïs-soja	165 367	311	140 797	0,15
Dattes	6 10(83	57 063	0,07
Faffa	6 579	52	27 149	0,71
Mélange maïs-soja	3 569	42	20 632	1,19
Sel	12 29	24	7 080	0,21
Divers	45 16	184	75 499	0,12
Tous produits	4 39	16 183	5 820	



ANNEXE III

WFP/EB.A/2001/7-A

PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR BÉNÉFICIAIRES (OCTOBRE 1999-DÉCEMBRE 2000)

Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour
cent des quantités fournies au titre de projets
individuels

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. des produits fournis (dollars)	Valeur nette c.a.f. des produits perdus	Perte en pourcentage de la valeur totale	(uniquement pertes	(uniquement pertes dépassant 20 000 dollar		
	(dollars)	(dollars)	des quantités fournies	Produits	%	Valeur (dollars)	
Région Afrique subsaharienne							
Angola	129 858 3	444 794	0,34	Haricots	2,33	88 404	
				Poisson en boîte	6,38	24 596	
				Farine de maïs	4,97	61 507	
Bénin	2 337 5	980	0,04				
Burkina Faso	11 518 1	18 113	0,16				
Burundi	18 998 9	65 077	0,34				
Cameroun	3 580 1	11 564	0,32				
Cap-Vert	3 041 2	36 743	1,21				
République centrafricaine	3 760 6	17 794	0,47				
Tchad	13 075 8	50 453	0,39				
Congo (Rép. dém. du)	22 539 9	49 867	0,22				
Congo (Rép. du)	8 257 6	130 517	1,58	Mélange maïs-soja	8,65	55 565	
Côte d'Ivoire	2 375 8	9 227	0,39				
Djibouti	4 254 2	12 689	0,30				
Erythrée	50 182 7	135 220	0,27				
Ethiopie	89 729 1	113 765	0,13				
Gambie	3 179 7	17 890	0,56				

PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR BÉNÉFICIAIRES (OCTOBRE 1999-DÉCEMBRE 2000)

Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies au titre de projets individuels

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. des produits fournis	Valeur nette c.a.f. des produits perdus		(uniquement pertes dépassant 20 000 dollars)		
	(dollars)	(dollars)	la valeur totale des quantités fournies	Produits	%	Valeur (dollars)
Ghana	1 907 6	6 545	0,34			
Guinée	17 812 9	46 433	0,26			
Guinée-Bissau	4 697 0	21 830	0,46			
Kenya	304 038 4	486 871	0,16	Maïs	3,19	141 583
Lesotho	1 523 2	0	0,00			
Libéria	17 103 0	83 790	0,49			
Madagascar	4 858 4	3 325	0,07			
Malawi	3 853 1	3 070	0,08			
Mali	4 385 1	1 455	0,03			
Mauritanie	4 464 4	11 183	0,25			
Mozambique	31 920 9	22 355	0,07			
Niger	5 787 0	131 476	2,27	Millet	15,29	38 622
				Haricots	54,80	59 655
Rwanda	27 348 7	53 871	0,20			
Sao Tomé-et-Principe	972 996	7 607	0,78			
Sénégal	14 718 6	87 568	0,59	Aliments composés et mélangés	2,26	44 627
Sierra Leone	13 146 0	135 956	1,03			



PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR BÉNÉFICIAIRES (OCTOBRE 1999-DÉCEMBRE 2000)

Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies au titre de projets individuels

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. des produits fournis	Valeur nette c.a.f. des produits perdus		(uniquement pertes dépassant 20 000 dollar		
	(dollars)	(dollars)	la valeur totale des quantités fournies	Produits	% V	
Somalie	21 033 8	41 003	0,19	-		
Soudan	30 649 2	122 899	0,40	Huile végétale	11,21	71 097
Tanzanie	73 642 0	259 465	0,35			
Ouganda	36 583 4	67 977	0,19			
Zambie	9 379 3	21 640	0,23			
Total Région Afrique subsaharienne	996 516 2	2 731	0,27			
Région Asie et Europe orientale						
Albanie	6 491 4	10 901	0,17			
Arménie	7 627 6	12 456	0,16			
Azerbaïdjan	10 527 8	507	0,00			
Bangladesh	80 778 6	972 051	1,20	Blé	2,30	391 408
Bhoutan	1 914 8	3 351	0,17			
Cambodge	31 695 2	27 792	0,09			
Chine	22 901 7	59 465	0,26			
Corée (RPD)	229 151 4	0	0,00			
Timor oriental	11 913 8	56 637	0,48			
Géorgie	6 197 6	1 058	0,02			

PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR BÉNÉFICIAIRES (OCTOBRE 1999-DÉCEMBRE 2000)

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. des produits fournis (dollars)	Valeur nette c.a.f. des produits perdus (dollars)	Perte en pourcentage de la valeur totale des quantités fournies
Inde	36 767 6	197 227	0,53
Indonésie	123 257 3	426 158	0,35
Laos	887 520	108	0,01
Macédoine	5 661 3	19 905	0,35
Myanmar	4 621 3	336	0,01
Népal	22 539 5	44 593	0,20
Fédération de Russie	19 455 3	646	0,00
Sri Lanka	29 929 5	25 854	0,09
Viet Nam	15 731 7	2 238	0,01
Yougoslavie	120 705 0	413 945	0,34
Total Région Asie et Europe orientale	788 757 0	2 275	0,29
Région Moyen-Orient et Afrique du Nord			
Afghanistan	85 904 6	24 419	0,03
Algérie	4 914 1	I 21 402	0,44
Egypte	6 618 4	84	0,00

Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies au titre de projets individuels

(uniquement pertes dépassant 20 000 dollars)

Produits	%	Valeur (dollars)
Pois cassés	2,33	49 332
Blé	8,64	78 008
Riz	5,23	231 717
Biscuits riches en protéines	21,60	88 393

PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR BÉNÉFICIAIRES (OCTOBRE 1999-DÉCEMBRE 2000)

Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies au titre de projets individuels

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. des produits fournis	Valeur nette c.a.f. des produits perdus		(uniquement pertes dépassant 20 000 dollars			
	(dollars)	(dollars)	la valeur totale des quantités fournies	Produits	Produits %		
Iraq	3 701 6	9 372	0,25	-			
Iran	4 051 1	15 895	0,39				
Jordanie	6 763 4	51 840	0,77	Dattes	8,89	51 840	
Maroc	3 984 1	450	0,01				
Pakistan	16 146 9	138 776	0,86				
Territoire palestinien	6 160 8	907	0,01				
Syrie	7 309 9	5 898	0,08				
Tadjikistan	14 249 9	12 475	0,09				
Yémen	4 674 3	286 630	6,13	Farine de blé	6,16	80 825	
				Blé	5,81	92 576	
				Sucre	33,42	36 260	
				Huile végétale	11,01	29 957	
Total Région Moyen-Orient et Afrique du Nord	164 479 8	543 729	0,33				
Région Amérique latine et Caraïbes							
Bolivie	11 033 9	7 716	0,07				
Colombie	1 039 1	0	0,00				

27/04/01

PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR BÉNÉFICIAIRES (OCTOBRE 1999-DÉCEMBRE 2000)

Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour
cent des quantités fournies au titre de projets
individuels

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. des produits fournis (dollars)	Valeur nette c.a.f. des produits perdus (dollars)	Perte en pourcentage de la valeur totale	(uniquement pertes dépassant 20 000 dollars)		
	(donars) (donars)	des quantités fournies	Produits	Produits %	Valeur (dollars)	
Cuba	4 836 2	0	0,00			
République dominicaine	2 490 6	104 707	4,20	Pois	25,47	66 952
Equateur	3 957 8	0	0,00			
El Salvador	8 375 9	25 088	0,30			
Guatemala	12 325 9	7 249	0,06			
Haïti	7 021 7	35 017	0,50			
Honduras	13 205 2	24 160	0,18			
Nicaragua	15 411 3	53 155	0,34	Poisson en boîte	50,61	26 238
Pérou	7 059 8	13 151	0,19			
Total Région Amérique latine et Caraïbes	86 757 8	270 243	0,31			
TOTAL TOUTES RÉGIONS CONFONDUES	2 036 5	5 820	0,29			